

<http://chouettedor.com/>

## COMBIEN DE TEMPS PEUT VIVRE UNE CHOUETTE ?

### PROLOGUE

Comme tout un chacun je me suis baladé ces jours-ci, sur Internet, de forums en blogs, de messages en citations, d'image en image. J'en profite pour préciser que je n'ai chargé personne de se manifester en mon nom sur Internet et que nul ne peut se recommander de moi pour y publier quoi que ce soit.

Cette précision apportée, j'ai pleinement goûté les bordées de fiel déversées à mon endroit et les insinuations insultantes dont elles sont émaillées. Je suis, malheureusement, tellement rôdé à cela.

Une phrase cependant, est passée sous mes yeux sans que j'y prête vraiment attention sur le moment, mais, curieusement, c'est la seule qui, après que j'eus quitté mon écran, m'est revenue en mémoire. Que son auteur ou auteure me pardonne, mais je n'ai pas mémorisé son nom ou son pseudonyme : « L'A2CO a ouvert la boîte de Pandore..... ».

Les mises en gardes, sommations et ordonnances pleuvent sur moi ces derniers temps et la procédure judiciaire qui semble s'annoncer m'a conduit à extraire de mes archives les dossiers relatifs à la chouette. Hier soir j'ai ouvert ces dossiers et j'ai passé une partie de la nuit à relire les pièces de procédure, les contrats, les échanges écrits entre les protagonistes. Et si c'était cela la boîte de Pandore ?

Tout à ma lecture, je me suis dit que je détenais une sorte de bombe à retardement, que j'avais là de quoi faire face à toute procédure concernant la chouette, que je ne risquais nullement d'être embêté et qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Et, croyez-moi ou non, je pèse mes mots.

Pourtant, dans les minutes qui ont suivi, mon esprit est revenu à une vision plus ouverte et plus humaine des circonstances. C'est ce qui m'a conduit à écrire ces lignes.

### LA VENTE AUX ENCHERES ET LA VISITE DE L'HUISSIER

Depuis quelques années, la chouette était dans mon coffre. Celui-là même que j'ai ouvert à l'huissier et qui est totalement vide aujourd'hui. La présence de la chouette, aussi discrète fut-elle, était pesante par son inutilité.

À cela se sont ajoutés des messages par centaines, me demandant des indications ou des réponses ou, c'est le plus ahurissant, m'informant que la cache avait été découverte mais que la contremarque n'y était plus. Tout ceci émaillé de commentaires sporadiques apparaissant sur des sites Internet et faisant état de mes obligations ou de mes droits, de leurs supposées limites ou de leurs hypothétiques fondements.

Par parenthèse, hier encore, j'ai jeté un coup d'œil sur Wikipedia et, au vu de l'historique des modifications, j'ai souri en pensant au film de Walt Disney, La Belle au Bois Dormant je crois, lorsque la robe de la princesse, aux prises avec les bonnes fées, devient rose, bleue, rose, bleue... Chacun se bat pour avoir le dernier mot, pour donner sa propre couleur.

J'ai tenté, à diverses reprises après le décès de Max, d'obtenir que me soient confiées les solutions afin que je puisse vérifier que la contremarque était bien à sa place et, partant, être en mesure de pérenniser la quête de la chouette. J'étais alors prêt à me substituer aux organisateurs disparus.

Mais, aux antipodes de ce que j'attendais, surtout après avoir permis de récupérer la chouette au terme de diverses procédures, j'ai réalisé que je faisais figure de suspect. J'allais, si on me confiait les solutions, tout faire avorter, écourter le jeu, favoriser tel ou tel et, surtout, j'allais salir la mémoire de l'auteur des énigmes.

J'ai finalement pris la décision de vendre la chouette aux enchères dans le but de mettre fin à cette situation. Puis j'ai décidé de la retirer des enchères bien antérieurement au communiqué officiel qui en a fait l'annonce. Pour moi, tout était déjà terminé avant même que ne soit lancée la procédure de saisie conservatoire.

Donc un mot sur la visite de l'huissier, que je remercie au passage pour sa courtoisie et sa compétence. Il semble que mes propos soient rapportés sur Internet de manière inexacte. Lorsqu'il m'a été demandé, en présence des

deux témoins réglementaires, si la chouette était vendue, je n'ai jamais dit que je m'apprêtais à la vendre. J'ai précisément répondu « en principe oui », et j'ai effectivement ajouté que le fait d'avoir initié la vente aux enchères m'avait permis d'entrer en contact avec diverses personnes intéressées. Ma réponse était donc bien « oui », le « en principe » pouvant évoquer des clauses particulières.

Selon ses propres dires, l'huissier s'attendait à trouver en moi un original excentrique, éventuellement agressif. Je ne crois pas trahir sa pensée en disant que mon récit des procédures passées l'a conduit à relativiser.

#### QUI S'EN PREND À QUI ET POURQUOI ?

Je n'ai qu'une certitude sur ce point, c'est que l'on s'en prend à moi. Peut-être parce que je suis le plus exposé, le seul qui, depuis le départ de l'aventure, a toujours agi sous son nom et relaté la vérité. Mais pourquoi moi, dans quel but ?

Je me suis attaqué depuis plusieurs années à ce qui fait aujourd'hui figure de dogme : la contremarque se trouve à l'endroit précis auquel doit conduire la solution des énigmes. J'ai demandé à ce que cela me fut démontré. Après que l'on m'ait dissimulé pendant deux ans que la chouette avait été saisie, j'avais besoin de concret. Et même, j'étais devenu méfiant, j'imagine que cela peut se comprendre non ?

La réponse ? Une posture qui a contenté aussi bien les héritiers des solutions que les chercheurs de la chouette. Elle se résume à un credo : « Je crois en toi Ô Max ». Que bâtir d'autre face à un dogme ? Je n'accepte ni le dogme, ni le credo. Je veux des preuves, du tangible.

Ceci d'autant plus que, lorsque j'ai ouvert hier soir la boîte de Pandore, j'y ai relu des documents qui, pour le moins, vont à l'encontre, tant du dogme, que du credo.

Au-delà des déclarations ronflantes et péremptoires de l'escouade lancée à mes trousses, j'ai relu des textes qui m'ont été adressés et d'autres, émanant de chercheurs plus discrets qui, sur Internet, disent leur désarroi et leur tristesse de voir ainsi s'achever une si belle aventure. J'ai pensé aux milliers d'heures, de kilomètres, de trous et d'euros que représentent pour eux cette quête de la chouette. Pour moi aussi d'ailleurs, les trous mis à part, qui ai tellement investi de travail, d'énergie et d'argent, qui me suis trouvé, malgré moi, impliqué dans des procédures longues et coûteuses.

L'épisode de la saisie de la chouette, je parle de la saisie réelle, la première, m'a fait en vouloir beaucoup à Max. Je n'ai jamais oublié la « Chouette Fête » au cours de laquelle il fut, comme à l'accoutumée, appelé par téléphone, où je lui ai parlé publiquement, où il a répondu à chacun comme si de rien n'était alors que, depuis longtemps déjà, la chouette était sous séquestre.

J'étais absolument furieux, je me sentais floué et je m'étais soigneusement préparé à riposter violemment.

J'étais fin prêt, et je le suis toujours, pour lancer une seconde procédure visant à faire invalider et cesser le jeu. Même si ce n'est pas l'objet de la procédure aujourd'hui annoncée contre moi, c'est à cela qu'elle va aboutir. N'oublions pas que ni l'huissier qui est venu chez moi, ni les avocats mandatés par l'A2CO ne connaissent les dessous de l'affaire. Mais ...

Max n'est plus...

Sommes-nous tous vraiment certains de vouloir en arriver là ?

N'importe quelle histoire de trésor comporte des zones d'ombres. C'est justement ce qui en fait tout-à la fois le charme et le sel. Sommes-nous vraiment prêts, tous, à mettre en lumière crue ces zones d'ombres ? C'est ce à quoi va inéluctablement conduire toute action en justice.

Il subsiste pourtant une incertitude majeure dans toute cette histoire sur laquelle il est strictement impossible de faire l'impasse : la contremarque est-elle vraiment là où elle doit être ? Pensez-y bien. Et si elle n'y était pas ?

Alors, dites-moi, qui veut régler des comptes avec qui ?

JE TIENS À OUVRIR UNE DERNIERE FOIS LA PORTE

Je réitère aujourd'hui, de manière publique, la proposition faite aux héritiers de Max il y a cinq ans, et à laquelle je n'ai jamais obtenu de réponse. Elle passe, aujourd'hui encore, par un prérequis non négociable.

Si, et seulement si, me sont confiées les solutions, j'inclus en cela, l'enveloppe scellée intacte, la disquette et tous supports numériques, l'ensemble des documents écrits relatifs à ces solutions, notes, courriers, commentaires, et, de manière générale, tous les documents se rapportant à l'opération, alors, je m'engage à pérenniser la quête de la chouette et sa dotation.

Je consulterai ces solutions et me rendrai sur le lieu de la cache. Je m'assurerai que la copie en bronze est bien à sa place. Si, pour quelque raison que ce soit la contremarque ne s'y trouve pas, j'enfouirai, dans les mêmes conditions, l'unique copie en bronze encore en ma possession et réplique exacte de celle qui a été remise à Max. Sur ce point le secret sera absolu, nul ne saura jamais ce que j'aurai trouvé ou non et toute polémique sera définitivement éteinte.

À l'issue de cette visite, chacun saura qu'une copie en bronze attend bien l'inventeur et celui-ci sera certain de se voir remettre la chouette d'or en échange de la contremarque.

Si ma proposition est acceptée, il sera créé dans un délai maximum d'un an, comme je l'avais prévu, une structure permettant d'ouvrir au public un lieu qui aura pour vocation d'être le musée de la chouette d'or où seront regroupés et exposés tous les objets ayant à voir avec elle. L'original de la chouette pourra y être exposé lui aussi, de manière sécurisée et sous contrôle d'un huissier. Seront exploitées, par le biais de cette structure, toutes les marques afférentes à la chouette et que je détiens. Il deviendra ainsi possible, grâce aux produits de ces marques, de financer les coûts de l'opération incluant notamment les frais de garde de l'original.

Je m'engage également à rééditer, dans les six mois qui suivraient une éventuelle acceptation de ma proposition, le livre « Sur la Trace de la Chouette d'Or », augmenté de tous les écrits et notes qui m'ont été remis par Max lors du montage de l'opération, incluant notamment le « cahier des charges » qui a servi pour l'élaboration des visuels.

Enfin, et cela est nouveau puisque cette éventualité est de plus en plus souvent évoquée par des chercheurs, s'il s'avérait qu'au fil du temps la cache soit devenue inexploitable, secteur bétonné, goudronné, urbanisé ou détruit par une action quelconque, je m'engage à remettre la chouette en jeu dans une nouvelle chasse au trésor.

## UN MOT POUR LES ESPRITS CHAGRINS

Les artistes plasticiens, dont je suis, ne sont pas des intermittents du spectacle que, pourtant, ils offrent. Ils paient pour acheter leurs matières premières, ils paient souvent pour exposer leurs œuvres et doivent travailler longtemps avant d'avoir, éventuellement, droit à une certaine reconnaissance. Ils travaillent sans filet et sans garanties.

Ils ne sont pas non plus des footballeurs dont les fans financent à coup de tee-shirts, de tickets, de gris-gris divers, les Ferrari et les villas de luxe. Peut-être d'ailleurs certains paient-ils ainsi très cher des spectacles qui ne sont pas forcément de grande qualité.

Alors, le spectacle et le plaisir que la chouette procure aux "Chouetteurs" a aussi un prix. Il convient que chacun le comprenne et que cessent les commentaires désobligeants qui voudraient que tout ce qui peut être fait autour de la chouette pour générer des revenus soit immoral ou répréhensible. C'est, à mon sens, bien plus intéressant que de faire les choux gras des juristes. Et c'est surtout vital si la quête doit se poursuivre. Je suis par exemple très fier que le monbazillac Château-la-Chouette-d'Or ait obtenu la médaille d'or des vins liquoreux au salon de Canton, et très content que la marque soit aussi déposée en Chine. Voilà qui ouvre le champ des possibles.

Je conclus en disant clairement que j'espère voir enfin acceptée mon offre par ceux qu'elle concerne. Je ne souhaite pas qu'une procédure soit engagée et je n'en aurais pas pris l'initiative, mais je serai sans pitié si cela doit se produire. Elle aurait pour effet de ternir définitivement l'or de la chouette. Quand je pense que certains benêts ont vu des taches vertes dans les reflets de ses ailes !

Espérons que ce ne soit pas prémonitoire.

Michel BECKER

JE PORTE PARFOIS UN CHAPEAU, A MOINS QU'ON NE ME LE FASSE PORTER...

A L'INTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU JEU DE LA CHOUETTE D'OR

Je n'ai jamais pensé que la Gazette Drouot et le catalogue des ventes de l'un de commissaires-priseurs les plus connus de la place fussent le moyen idéal de vendre discrètement la chouette d'or. J'ai volontairement provoqué cette situation.

Maintenant, la proposition que je fais ne date pas d'aujourd'hui. Elle est une chose, tandis que la procédure que certains appellent de leur voeux en est une autre. Hormis sous la contrainte judiciaire, je ne prendrai aucun accord avec telle ou telle association de chercheurs puisque ma démarche concerne tous les participants et non une partie d'entre eux, regroupés ou non en association.

Je publie ici l'intégralité des courriels que j'ai adressé au représentant des héritiers de Max afin que soit définitivement éclaircie ma position. Je n'ai enlevé que quelques phrases, mots et, bien sûr, les noms, afin de préserver la vie privée et l'intimité de chacun. Les réponses feraient partie des pièces d'une éventuelle procédure. Les dates, j'ai aussi porté celles des réponses, montrent que des délais de réflexion parfois longs ont été nécessaires.

Pour bien des raisons, je ne publierai aucun document concernant directement Max. Ils ne seraient produits, eux-aussi, que dans le cadre d'une procédure pouvant survenir.

Selon ce qui suivra, je désignerai un avocat pour me représenter et défendre mes intérêts dans le cadre d'une procédure, ou, afin de ménager toutes les susceptibilités, pour transiger avec les ayants-droit de Max ou avec le représentant qu'ils pourraient désigner.

---

—  
Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
jeu. 07/05/2009 15:08  
RdV sur Paris

Bonjour,  
Voici mes coordonnées.  
A lundi.

Cordialement vôtre.  
Michel BECKER

---

—  
Envoyé à mon avocat :  
jeu. 07/05/2009 15:12  
Récupération de la chouette

Pascal,

J'ai rdv lundi matin avec le commissaire priseur de Nanterre pour récupérer la chouette.  
J'ai appelé Mr ..... et je déjeûne ensuite lundi midi avec lui pour faire connaissance.  
L'échange a été cordial et je pense que tout va ainsi pouvoir se calmer.  
Je te recontacte semaine prochaine.

Michel

---

Reçu du représentant des héritiers de Max :  
jeu. 07/05/2009 22:57

RE: RdV sur Paris

---

Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
sam. 09/05/2009 15:01  
Re: RdV sur Paris

Bonjour Monsieur .....,

Avant de confirmer notre rendez-vous, je souhaite vous faire part d'un point qui pourrait poser problème.  
Je lis sur le forum de l'A2Co une contribution sous le pseudo "Monglane", qui répond à un "chouetteur" soucieux de l'avenir du concours:

Nous y travaillons et des déclarations seront faites... (463) - ® - Monglane - 08-05-2009 20:51:42  
... quand il sera possible de les faire.

Il n'y a pas péril en la demeure.

Ce que chacun peut en toute hypothèse se dire, c'est que le jeu possède un règlement, que ce règlement n'est pas caduc, et que l'huissier de justice dont le rôle était d'encadrer juridiquement la fin du jeu est toujours là, et toujours avec la même mission.

Pour le reste, ne précipitons pas les choses. Mieux vaut bien sécuriser le contexte avant de faire des déclarations.

Cette réponse laisse à penser que cette personne est partie prenante dans nos discussions.

Je souhaiterais donc que vous me confirmiez avant toute chose que notre rencontre, si elle a lieu, constitue bien un prélude à une négociation avec les héritiers de Régis mais pas avec l'un, quelconque, des "chouetteurs" dont je n'accepterai en aucun cas qu'ils soient informés ou qu'ils participent à nos entretiens.

Si, par hasard, cette personne était votre conseil, je préférerais laisser agir mes avocats.

Merci de bien vouloir me rassurer sur ce point.

Cordialement vôtre.

Michel BECKER

---

Réponse reçue du représentant des héritiers de Max :  
dim. 10/05/2009 00:33

RE: RdV sur Paris

---

Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
dim. 10/05/2009 07:21  
Re: RdV sur Paris

Bonjour Monsieur .....,

Alors tout est parfait !  
Votre réponse est très claire et me rend d'autant plus heureux de vous rencontrer.

Je vous propose de me rejoindre ici demain: <http://www.brasseriemalmaison.com/>  
193, avenue Napoleon Bonaparte - 92500 Rueil-malmaison

J'y serai, en principe, un peu avant midi et je vous attendrai tranquillement.

Bien à vous.

Michel BECKER

---

Réponse reçue du représentant des héritiers de Max :  
dim. 10/05/2009 21:28

RE: RdV sur Paris

---

Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
mar. 12/05/2009 17:32  
Notre rencontre à Rueil

Bonjour .....,

Je voulais vous dire que notre rencontre m'a fait extrêmement plaisir.  
J'ai beaucoup apprécié votre franchise et votre honnêteté.  
Vous m'avez permis de réviser et d'affiner mon point de vue sur Régis, ce qui est une bonne chose.  
J'espère que vous saurez convaincre sa veuve et ses enfants de mon désir de rétablir définitivement la situation et de préserver son image.

De mon côté, j'ai longuement réfléchi, et je réfléchis encore, au "dossier de la chouette" dans le cadre de la succession.  
J'ai pris l'avis de mon avocat qui préférerait que la situation actuelle ne perdure pas car, selon lui, elle contrevient gravement aux dispositions de départ de la chasse et il la pense explosive...

Il y aura d'ailleurs lieu, si nous allons dans le sens que nous avons évoqué ensemble, que vous produisiez une attestation sur l'honneur confirmant que ni vous ni personne n'a pris connaissance des solutions depuis qu'elles vous ont été confiées sous enveloppe scellée. Ceci sera, si nécessaire, opposable à toute personne qui émettrait le moindre doute dans le cas où les faits que nous évoquons viendraient à la connaissance d'un tiers.

Il semble que vous ayez entre les mains un genre de grenade dégoupillée qu'il ne faut pas conserver trop longtemps.

Le risque étant que l'huissier pourrait avoir à répondre à une demande pressante d'un chercheur, d'une association, ou même d'un journaliste.

S'il devait indiquer n'être plus en possession des solutions et ignorer où elles se trouvent, vous risqueriez de vous retrouver au centre d'une polémique qui ne serait plus maîtrisable, voire même de devoir arrêter le jeu.

De mon côté, je pourrai très simplement annoncer, lorsque nous aurons finalisé nos accords, que je dépose les solutions chez un autre huissier et personne ne s'en étonnera ni n'aura à connaître de ce qui se sera passé avant.

Je rencontre également ce soir chez moi le notaire lorrain dont je vous ai parlé.

Sur la forme, en partant du principe que vous détenez les archives et les solutions depuis une date largement antérieure au décès de Régis, il me semble que vous devriez être l'unique intervenant officiel dans notre transaction.

.....  
.....

J'aurai ce soir de mon notaire toutes les réponses à ces questions.

Dites-moi si nous pouvons éventuellement vous appeler entre 20 et 21h, le cas échéant, pour préciser certains détails.

Je crois qu'il faut vraiment agir très rapidement et je suis prêt à vous rencontrer de nouveau dès que vous le souhaitez.

J'ai vu que les questions se précisent sur les forums, mais, comme nous en sommes convenus, je n'interviens pas pour l'instant.

Chacun comprend que nous sommes dans un délai logique de réflexion.

À bientôt.

Amicalement à vous.

Michel

P.S. : De votre côté, n'hésitez pas à m'appeler si vous avez besoin de discuter de certains points.

---

Réponse reçue du représentant des héritiers de Max :  
mar. 09/06/2009 19:09

Enveloppe Chouette

---

Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
lun. 15/06/2009 11:09  
Re: Enveloppe Chouette

Bonjour .....,

Dites-moi lorsque vous aurez pris une décision pour accepter ou non la .....

Si j'ai bien compris vos explications lors de votre dernier appel, vous préféreriez vendre immédiatement les droits de la Chouette pour pouvoir .....

Quelle que soit votre décision, dites-moi ce que vous souhaitez et, s'il s'agit d'une cession des droits, faites-moi une proposition raisonnable à laquelle je vous répondrai.  
Vous aviez aussi envisagé lors de notre rencontre de ne pas mettre (ou remettre puisque tous les éléments sont en votre possession depuis plusieurs années) ce qui se rapporte à la Chouette dans .....  
C'est à vous de trancher, je ne peux rien faire de plus pour l'instant.  
Je suis à votre disposition si vous souhaitez que nous en discutions.  
Bien à vous.

Michel Becker.

---

Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
dim. 21/02/2010 19:11  
Suite à votre appel

Bonsoir .....,

Suite à votre appel de mardi dernier, j'ai mûrement réfléchi à la question et, ainsi que je vous l'avais indiqué, j'ai contacté quelques éditeurs.  
J'en conclus qu'il est très peu probable de pouvoir intéresser l'un d'eux à une réédition, même avec un indice complémentaire.

Par ailleurs, je vois actuellement le chercheur qui se fait appeler Monglane étaler sur son blog des confidences, à lui faites par Régis, lequel serait allé au moins une fois déterrer la contremarque pour, aurait-il dit, en changer l'emballage.  
Phil d'Euck, qui travaillait avec Régis, m'a dit lui, au téléphone, connaître les éléments cachés de la soi-disant douzième énigme et m'a affirmé que le livre des solutions était entièrement rédigé.  
Enfin, je viens d'aller jeter un coup d'œil sur les forums dédiés à la chouette où l'ambiance est à la suspicion et à l'incompréhension avec, parfois, des accusations à peine voilées de tricherie.  
Je ne reviens pas sur le fait que les solutions sont sorties de chez l'huissier depuis plus de quatre ans...  
Tout cela ne m'enchanté guère...

Je vous confirme ainsi mon sentiment que ce jeu ne peut continuer dans les conditions et le flou actuels.  
Vous me disiez, au téléphone, avoir assez envie de le stopper faute d'organisateur, et ce serait sans doute préférable compte-tenu des anomalies actuelles dans son déroulement.  
Vous m'affirmiez aussi que les solutions que vous détenez ont une valeur, ce qui est probable, mais laquelle?  
Dois-je chiffrer aussi le prix de mon intervention qui, au terme d'un long et difficile procès, a permis d'éviter que le jeu ne se termine brutalement dans un parfum de scandale ?  
J'attendais, après notre rencontre de mai 2009 et mes multiples appels et relances, qu'une proposition me soit faite, résultant d'un accord entre les ayants-droit, et il semble que chacun ait un avis différent.

Vous me demandez maintenant de faire une offre financière en me précisant que vous voulez, ou que quelqu'un veut si j'ai bien compris, une somme d'argent forfaitaire non liée à d'hypothétiques gains pouvant survenir un jour peut-être...

Fort bien, mais, si je devais reprendre le jeu en mains, force me serait, comme vous l'avez d'ailleurs honnêtement admis, de commencer par investir dans un minimum de communication, la gestion d'un nouveau site internet et, éventuellement, l'édition à compte d'auteur d'un indice complémentaire, etc. Ceci, comme je vous l'ai dit, en remettant définitivement les choses en ordre, les solutions chez un autre huissier, et en restaurant nettement une image saine et harmonieuse des deux co-auteurs du livre.

En clair, c'est encore moi qui vais faire les frais de tout cela. Ce qui explique que je ne veuille, ni ne puisse, proposer une très grosse somme en échange des droits et documents relatifs à la Chouette d'Or. Je ne suis pas en mesure de donner une valeur, sans doute plus affective pour les uns et plus pécuniaire pour les autres, aux documents que vous détenez. Ma proposition est donc uniquement basée sur ce que je pense concevable

d'investir en fonction de mes possibilités et porterait sur deux versements de 2500€ chacun à fin septembre et fin décembre de l'année en cours.

Pour conclure, et sans présumer d'un éventuel accord, j'ajoute qu'il m'est vivement déconseillé d'attendre davantage pour prendre officiellement position, en tant que co-auteur, sur la poursuite ou non du jeu. C'est donc vraiment sans tarder que j'attends une réponse.

Bien à vous.

Michel BECKER

---

Réponse reçue du représentant des héritiers de Max :  
dim. 21/03/2010 23:40

Retour

---

Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
ven. 07/05/2010 10:24  
Re: Retour

Bonjour .....,

J'ai volontairement pris le temps de consulter différentes sources afin de pouvoir vous répondre de manière certaine.

Sur le point n°1:

"Arrêt de la chasse pour ....."

A ce jour, la problématique des solutions ne concerne que la succession de Régis Hauser et surtout vous qui, en l'occurrence, les détenez. Si la décision de stopper le jeu devait être prise en regard de cette problématique, je ne pourrais que m'y ranger, mais sans être partie prenante.

Sur le point n°2:

" La 2ème solution serait de .....".  
Cette disposition n'est pas envisageable pour deux raisons :

§ La loi dit: "Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude".

Ce qui signifie en l'espèce que l'éventuelle incapacité des organisateurs du jeu à assurer la pérennité de la dotation ne pourrait en aucun cas être retenue comme une raison valable de la cessation dudit jeu.

§ Contrairement à ce que vous pensez, il est parfaitement possible de garantir la dotation et de la placer en situation pérenne. Et même s'il est vrai que toute disposition en ce sens à un coût, là encore, on ne peut pas prétendre au bout de 17 ans de durée du jeu que cela n'est plus possible. C'est aux organisateurs d'assumer cette charge. Je vous rappelle que Régis Hauser s'était réservé cette fonction. Je ne suis donc pas organisateur du jeu, mais seulement co-auteur et codétenteur des droits afférents. C'est d'ailleurs bien en regard de sa carence dans l'exécution de sa mission d'organisateur que je comptais lui intenter un nouveau procès pour être remboursé et indemnisé des coûts et conséquences de sa négligence.

Je continue à penser qu'en retirant les solutions de chez l'huissier et en les confiant à des tierces personnes, Régis Hauser a pris le risque de définitivement compromettre l'intégrité du jeu aux yeux des participants. Si j'ai

bien compris, cela s'est fait en 2004, au moment où la chouette était saisie, ce qui, en plus, risque de rendre peu plausible sa prétendue ignorance des faits concernant la faillite de l'éditeur si les faits devenaient publics.

Ceci étant, je fais l'objet de critiques de plus en plus acerbes de la part des chercheurs qui ne soupçonnent pas encore que les problèmes se situent du côté de la succession Hauser. Il va bien falloir leur donner des explications. Je n'ai, pour ma part, pas d'autre proposition à vous faire que celle de reprendre le jeu en mains. Comme il semble impossible que les différents ayants droit puissent s'entendre sur une valeur à attribuer aux solutions, il suffirait que nous définissions une répartition des droits à venir en tenant compte des frais qui ont été et seront à engager.

Bien cordialement vôtre.

Michel BECKER

---

—  
Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
mar. 25/05/2010 14:06  
Fw: Retour

Bonjour .....,

Merci de bien vouloir m'indiquer si, suite à mon message dont copie ci-dessous, je dois attendre une réponse de votre part ou non.  
Dans la négative, merci de me confirmer que vous, et/ou les héritiers de Régis Hauser, refusez définitivement de me confier les solutions et de reprendre le jeu en mains pour en assurer la bonne continuation.

Bien à vous.

Michel BECKER

---

—  
Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
mar. 31/08/2010 05:42  
Pour info...

Bonjour .....,

Force m'est de constater que vous ne voulez plus dialoguer avec moi.  
Je continue à penser qu'il faudrait pourtant faire quelque chose.  
Voici, parmi un certain nombre d'autres, copie de deux messages reçus de chercheurs.  
Il y a sans doute à prendre et à laisser mais ...  
Tôt ou tard, je pense que vous allez avoir des problèmes avec les chercheurs si vous continuez ainsi.  
Je demeure convaincu que de me laisser relancer et gérer le jeu serait la meilleure solution.  
Dommage ...

Sincèrement vôtre.

Michel BECKER

Message reçu le 15 août dernier :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Bonjour Mr Becker.

Je m'intéresse à la chasse au trésor que vous avez co-signé avec Régis Hauser (Max Valentin). Cette chasse dure depuis 17 ans alors quelle devait durer en gros 18 mois.

Au décès de Régis Hauser vous avez exprimé vos sentiments suite à l'affaire de la saisie de la sculpture en or et du procès qui vous a opposé au liquidateur de la société "In Folio.

Depuis c'est silence radio et lorsque j'interroge les membres de l'association A2CO sur le fait qu'il ne cherche pas à vous contacter, ni de savoir à qui appartient la chouette en or, ni de savoir aussi si Maître Manceau à toujours les solutions dans son coffre, je n'obtiens aucune réponse. Ce sujet dérange aussi les participants "intégristes" de cet étrange forum.

Donc considérant que ce jeu vous a rapporté de l'argent à vous et à Régis Hauser grâce à la vente du livre et surtout grâce au Minitel, considérant aussi que la longueur de cette chasse n'est pas normale, j'aimerais avoir une explication de votre part, je n'aimerais pas croire que c'est une arnaque ou une "Masquerade"

Votre nom étant sur le livre et Régis Hauser n'étant plus là vous serait-il possible de me contacter, s'il vous plait, pour avoir quelques éclaircissements sur la suite que vous aimeriez donné à cette "histoire" qui doit à mon avis vous causer quelques soucis.

Cordialement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Message reçu ce jour :

Cher Monsieur Becker,

Je sollicite votre conseil.

Comme vous le savez, je cherche la Chouette d'or avec le sentiment d'être très près du but, du moins d'être parmi les plus près d'aboutir. Je vous ai remis mes solutions. Je suis de plus en plus convaincu de l'infaisabilité de ce jeu.

Aujourd'hui, ....., je me dis que je n'ai plus rien à perdre. Aussi, je me demande dans quelle mesure je n'aurais pas intérêt à en référer à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, non pas pour un quart d'heure de gloire, mais pour faire arrêter un jeu dont je n'aurais sans doute aucun mal à démontrer l'infaisabilité, pour qu'enfin le chercheur le plus méritant reçoive ce qui lui revient de plein droit, d'autant que rien ne semble progresser dans les démêlés avec les héritiers de M. Régis Hauser alias Max Valentin et que nous nous sentons tout de même un peu seuls. Un seul madit équivoque ou ambigu suffit pour démontrer que M. Régis Hauser nous a envoyé dans le mur, sans même le vouloir.

Et puisque je les ai tous lus...

Imaginez ce que cela a coûté aux milliers de chercheurs en termes de temps et d'argent !

..... Ce n'est pas anodin, cela, dans une vie. Que des chercheurs se retrouvent seuls à se morfondre tous les soirs en partie à cause d'une chasse au trésor infaisable n'était pas le but recherché, mais c'en est l'une des conséquences, tout comme l'est l'addiction au jeu. 17 ans, c'est beaucoup trop pour qu'il n'y ait pas un problème quelque part.

Cher Monsieur Becker, je vous fais confiance, ce n'est pas là le problème, et vous êtes le dernier espoir des chercheurs, mais mon temps est sans doute aussi précieux que le vôtre, et nous n'avons pas nécessairement la même capacité à attendre le dénouement. De mon côté, le temps presse.

.....  
Bien sûr, si d'aventure le jeu devait malgré tout avoir été faisable, je cours le risque de l'avoir fait arrêter inutilement. .... La Chouette d'or a malheureusement connu son lot de mésaventures et n'est pas étrangère à certains drames personnels.

Par avance, merci pour votre réponse.

Bien amicalement,

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

---

—  
Envoyé au représentant des héritiers de Max :  
sam. 21/06/2014 21:29  
RE: Notre rencontre à Rueil

Bonsoir .....,

Je voulais m'assurer que cette adresse mail était toujours valable.  
Ceci car j'aimerais qu'on puisse se parler par téléphone.  
Possible ?

Michel BECKER